

## Agendas 21 scolaires

Le CPIE Alpes de Provence accompagne les établissements en Agendas 21 scolaires :

1) par un accompagnement méthodologique auprès de l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels, élèves, parents, élus, techniciens...) :

- accompagnement de la démarche de développement durable de l'établissement
- création d'un comité de suivi de la démarche,
- élaboration d'un diagnostic partagé,
- réalisation d'un état des lieux,
- définition et hiérarchisation des enjeux de développement durable prioritaires pour l'établissement et choix des thématiques d'action
- définition des objectifs et des critères d'évaluation,
- construction d'un plan d'action opérationnel et d'un calendrier,
- aide à la mise en relation d'acteurs du territoire,
- mutualisation d'expériences,
- évaluation, développement et élargissement des actions engagées.

2) par la formation des écodélégués,

3) par des programmes d'éducation au développement durable auprès des élèves.